

# La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

**ABONNEMENTS**

	UN AN	SIX MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine. . . . .	10 fr.	6 fr.
France et Algérie. . . . .	12 »	7 »
Etranger. . . . .	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — Rues d'Italie et Hannon, 2 — TUNIS

**INSERTIONS**

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echos 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Faits divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4<sup>e</sup> page, 0,40 la lig.

PAYABLES D'AVANCE

## MAGISTRATS A DÉBOULONNER

Tunis, le 18 Juillet 1901

### UNE RECALADE!

Comment qualifier autrement l'acte que vient d'accomplir M. Delcassé et qu'a été chargé de notifier à M. Prineti, M. Barrère, notre ambassadeur près le Quirinal ?

On sait que le gouvernement français avait arrêté que les avocats pour être admis à plaider devant les tribunaux de la Régence, à quelque nationalité qu'ils appartiennent, devraient préalablement avoir passé leurs examens de droit devant une faculté française.

Sans nous arrêter aux questions de détail, qui pèchent un peu, ce nouvel ordre de choses était unanimement approuvé dans la Colonie aussi les félicitations n'ont pas manqué de pleuvoir à l'adresse et du promoteur et du ministre qui en avait fait sa chose.

Or, sur les observations du gouvernement italien, qui n'admet toujours pas nos droits pleins et entiers sur ce pays, M. Delcassé déjà précité, vient de décider qu'indépendamment des avocats déjà exerçant en Tunisie, seront aussi admis les avocats ou étudiants italiens appartenant à des familles résidant dans la Régence, et qui, étant inscrits dans les universités du royaume, déclareront avant le 1<sup>er</sup> janvier 1902, vouloir se consacrer à la profession d'avocat dans la Régence.

Les autorités judiciaires de la Régence recevront, d'autre part, des instructions pour admettre à plaider, dans la plus large mesure, les avocats italiens exerçant actuellement en Italie.

Ce n'est ni plus ni moins qu'une reculade déguisée qui fait mal augurer pour l'influence française en Tunisie dans l'avenir.

Toutes les fois que notre gouvernement voudra agir dans un sens qui semblera léser les intérêts de nos voisins nous les verrons se lever devant nous et exiger des attermoissements en attendant qu'ils

aient pleine et entière satisfaction.

Nous n'écrivons pas, comme Rochefort, que c'est un nouveau Fashoda à l'actif de M. Delcassé mais notre ministre des affaires étrangères aurait bien pu nous éviter cette reculade, qui va être exploitée par nos bons amis auprès des indigènes, en envisageant la question sur toutes ses faces de façon à ne pas être obligé de revenir sur un décret.

Ils ne manqueront pas de leur dire que si nous restons en Tunisie c'est avec leur autorisation et parce qu'ils le veulent bien.

Eh ! bien, encore une fois, ou il ne fallait ne pas prendre ce décret où il fallait le maintenir quoiqu'il arrive.

Si nous n'avons que de la main à l'œuvre dans le ventre qu'on le dise et qu'on ne nous corne plus les oreilles avec nos belles troupes qui, que, quoi.... si elles ne doivent servir qu'à parader devant nos autorités plus ou moins constipées ou charger d'inoffensifs citoyens mécontents d'être continuellement exploités par des patrons vils et cupides....

Em. LACROIX.

### Billets du Vendredi

Bravo, M. Benoît !

Je me suis écarquillé les yeux à scruter les deux derniers numéros du Journal Officiel Tunisien, j'ai même eu beau les regarder à la loupe, je n'ai trouvé nulle trace du décret supprimant le cautionnement rétabli par votre illustre prédécesseur le névrosé Millet fine-jambe.

Vous n'avez pourtant pas à vous plaindre de cette presse tunisienne M. le Résident Général intérimaire !

Elle est pleine de cajoleries à votre endroit. Depuis les quotidiens jusqu'au journal du samedi en passant par d'autres de moindre envergure ce ne sont que louanges, lauriers et fleurs à votre adresse. Vous devez parfois en rester abasourdi. Car dans votre for intérieur vous ne pouvez certainement vous empêcher de vous tenir le petit langage suivant : « Sont ils assez grotesques ces pantins qui m'encensent ! Qu'ai-je fait pour mériter toutes ces congratulations. J'ai suivi en tous points la ligne de conduite de mon prédécesseur. Il essayait de leur dorer la pilule, j'en ai fait autant. Peut-être ai-je été un peu moins autoritaire, voilà la seule différence de notre ligne de conduite. Je ne leur ai même pas donné la satisfaction platonique de les recevoir en chœur

le 14 juillet aussi n'ont-ils pu me prier de transmettre au chef de l'Etat les vœux qu'ils forment pour la personne du Président de la République.... »

Le monologue peut continuer longtemps sur ce thème entre M. Benoît et son meilleur ami. P.

Si nous en croyons notre confrère la Dépêche, voir numéro 4015, du mardi 14 courant, les Italiens se préparent à célébrer avec une solennité extraordinaire le 29 juillet l'anniversaire de la mort du roi Humbert.

Toutes les provinces du royaume prendront part à la FÊTE!!!

Qui l'eût cru après les larmes répandues l'année dernière ?...

Puisque nos frères italiens vont fêter la mort de leur ancien roi, c'est apparemment qu'ils avaient plein le dos de lui, alors que n'élèvent-ils une statue à Bresci, qui les a délivrés de feu Umberto ?

Il est profondément regrettable, pour nos voisins, que cet illustre régicide se soit envoyé ad patres pour aller rejoindre sa victime dans l'autre monde sans quoi la foule serait allée le délivrer de ses chaînes et l'aurait porté en triomphe comme elle le fit autrefois pour un vainqueur moins illustre qui s'appelait César.

Il faut aller en Italie pour voir fêter un mort, en France comme partout ailleurs ce serait un jour de deuil à moins que la tête tombée l'ait été de par la volonté nationale comme celle de Louis XVI.

Mais entre l'assassinat de Bresci et la mort de Louis XVI il n'y a aucun parallèle à établir.

### GRAVES ACCUSATIONS CONTRE UN FONCTIONNAIRE

On dit constamment en France que les administrations publiques aux colonies, en Algérie et en Tunisie ne sont généralement peuplées que de fruits secs ou de fonctionnaires tarés. On a tort d'englober ainsi tous les fonctionnaires coloniaux.

S'il y a en Tunisie quelques-uns des uns et des autres, la grande majorité, nous le reconnaissons aisément, n'est pas dans ces cas-là.

En général, nos fonctionnaires ne le cèdent en rien à ceux de la Métropole où ils viennent et où ils sont appelés à retourner.

Mais lorsqu'une brebis galeuse a pu s'embarquer dans quelque administration à la faveur de quelque haute recommandation et qu'elle est signalée on a tôt fait de la faire sortir du troupeau avec tous les honneurs qui lui sont dus.

Il y a quelques mois, nous nous étions aperçus des agissements louches d'un fonctionnaire occupant une situation sinon élevée, tout au moins très enviable, dans une de nos admi-

nistrations locales, ayant affaire au public mais nous ne pouvions articuler aucun grief.

Nous recevons aujourd'hui de France une très longue lettre nous racontant une série de méfaits commis par ce personnage.

Comme ils sont d'une gravité exceptionnelle pouvant l'envoyer méditer pendant plusieurs années à Lambèse nous voulons, avant de nous engager à fouetter bien armé car le monsieur est puissamment soutenu.

La signature de cette lettre n'étant pas légalisée par le maire de la commune où habite son auteur nous prions notre correspondant de remplir cette formalité et ensuite nous nous occuperons du personnage avec tous les honneurs dus à cette perle des... fonctionnaires.

### Magistrats à déboulonner

A la suite du vote émis par les délégations financières favorable à la création des Cours d'Appel d'Oran et de Constantine, M. Pourquery de Boisserin, député de Vaucluse, vient de déposer son rapport concluant à l'adoption du projet.

On peut prévoir que cette création sera un fait accompli le 1<sup>er</sup> janvier.

Les justiciables tunisiens n'auront donc plus qu'une petite journée de chemin de fer à accomplir pour aller se faire rendre justice lorsqu'ils se croiront lésés dans leurs intérêts ce qui est assez souvent le cas, lorsqu'il s'agit de personnalités jouant un rôle plus ou moins actif dans la politique du pays.

Mais nous reconnaissons très volontiers, et non sans plaisir, que le changement de certains magistrats donne aujourd'hui plus de garanties aux justiciables ; il en ira encore mieux lorsque la garde des sceaux se sera décidé à élargir de Tunisie quelques magistrats et non les moins compromis qui semblent vouloir rester indéfiniment sur les sièges d'où nous voulons qu'on les déboulonne.

Si M. Monis comprenait l'anomalie flagrante qui existe entre les traitements des magistrats d'Algérie et ceux de Tunisie, anomalie que rien n'explique, plus aujourd'hui puisque la Tunisie n'est en somme que le prolongement de l'Algérie et qu'il la fasse cesser ils auraient tôt fait de demander à déguerpir.

Nous le prions d'examiner la question et puisque son budget a de la peine à s'équilibrer de faire cette petite opération qui lui donnerait une centaine de mille francs.

Il est vraiment étrange qu'un président du tribunal de Tunis ga-

gne beaucoup plus qu'un président de Chambre à la Cour d'Alger dont il est hiérarchiquement l'inférieur.

Et c'est le cas de M. Geoffroy, qui gagne beaucoup moins que son successeur à la présidence du tribunal de Tunis et même que les vice-présidents du dit tribunal.

C'est un comble.

### Nos Échos

Nous avons déjà mis en garde nos confrères au sujet d'un pharmacien de Palerme qui inondait les journaux de ses réclames et lorsque venait le quart d'heure de Rabelais oubliait de les payer ou plutôt refusait de les payer, ce qui constituait une véritable escroquerie.

Plusieurs de nos confrères d'Algérie, également réclames, mettent en garde d'autres confrères qui seront roulés comme nous l'avons été et comme ils l'ont été eux-mêmes.

Nous engageons les victimes de ce filou à nous faire parvenir une plainte de façon en adresser une collective à qui de droit.

Nous verrons si les autorités judiciaires d'Italie couvriront ce malfaiteur.

Nous avons signalé ce bureau de tabac des Nassen tenu par un compatriote à Crispi au nom d'un ancien officier parti sans esprit de retour, dont le seul titre est d'avoir payé très cher le terrain appartenant au concessionnaire du dit bureau.

Il nous revient que l'administration des monopoles — et nous l'en félicitons — a fait faire une enquête qui a démontré la véracité de nos dires. Si l'administration avait quelqu'un en vue, cette personne pourrait demander l'autorisation d'installer une buvette à la gare des des Nassen sur le terrain de la Cie du B.-G.

Cette buvette servirait en même temps de débit de tabacs.

Le Portugal ne tenant pas ses engagements vis-à-vis de certains porteurs de titres, le gouvernement avait donné ordre à notre ancien Résident général M. Rouvier, il y a quelques mois, de rentrer à Paris.

Le Portugal s'étant enfin décidé à donner satisfaction aux réclamations de la France, M. Rouvier est reparti pour Lisbonne, où il va reprendre la direction de la légation de France.

Une singulière exposition c'est celle contre le mal de mer qui doit avoir lieu cette année en août et septembre, à Ostende (Belgique), sous le patronage de l'Administration communale et du Roi des Belges.

Cette exposition comprendra des appareils de suspension ou autres destinés à diminuer les effets du mouvement du navire. Plans de navires spéciaux contre le mal de mer, d'autres destinés à immobiliser les viscères (le ventre).

Des remèdes et autres procédés pour guérir le mal de mer.

Des expériences publiques auront lieu sur les bateaux faisant les environs d'Ostende. Les divers moyens, procédés, remèdes contre le mal de mer, présentés à l'expo-

**VENTE DES VINS DE CARTHAGE**  
gros et détail  
Expéditions par caisses et par  
fûts dans tous pays

# QUINQUINA ET KOLA VINCENT

MARQUE DÉPOSÉE

On expédie par colis-postaux dans  
toute la France du Vin Muscat de  
Carthage.  
S'adresser à M. H. VINCENT, né-  
gociant en vins, 7, rue du Soudan,  
près de la gare française, TUNIS.

sition ou discutés au Congrès spé-  
cial de la Ligue seront étudiés com-  
parativement.

Pour neutraliser les effets de ce  
mal beaucoup de personnes nous  
ont affirmé que deux doigts d'*Ab-  
sinthe Oxygénée Cusenier* coupée  
d'un peu de sirop de gomme et  
mélangée d'eau bien fraîche, gla-  
cée même, était un remède d'une  
efficacité sans pareille.

Un apéritif d'honneur était offert  
dimanche par le personnel de la  
Cie Algérienne à leur directeur,  
l'honorable M. Poirson, à l'occa-  
sion de son départ pour Paris.

M. Bernelle, au nom du person-  
nel de la Compagnie, a parlé des  
regrets qu'il laisserait à tous ses  
collaborateurs...

M. Bernelle aurait pu ajouter et  
à toute la Colonie sans trop s'avan-  
cer car M. Poirson ne s'était fait  
que des amis pendant les quelques  
années qu'il vient de passer parmi  
nous.

M. Izoard, chef du mouvement  
du B.-G. à Bône, est de passage à  
Tunis en tournée d'inspection.

Pendant que nous parlons d'un  
haut fonctionnaire du B.-G., disons  
qu'on nous a assuré que M. Pou-  
lain, le nouvel ingénieur en chef  
des services de l'exploitation, rési-  
derait la moitié de l'année à Bône  
et l'autre moitié dans notre ville.

On nous apprend d'Alger que  
l'instruction de l'affaire de Morès  
étant définitivement terminée la  
Chambre des mises en accusation  
va renvoyer l'affaire devant le tri-  
bunal de Tunis, elle est muette  
sur les complications mises en avant  
par Madame de Morès.

Il doit y avoir erreur : c'est de  
Sousse qu'on a certainement vou-  
lu nous écrire puisque le crime d'  
El-Ouatia a été commis dans le  
ressort du tribunal de cette ville.

On nous assure aussi que l'au-  
dience criminelle sera présidée par  
un conseiller de la Cour d'Alger.

## LES DIVAGATIONS DE TRIBOULET

..... Elle s'étendit nonchalamment  
sur un sofa, prit une cigarette sur un  
petit fécidon arabe, à portée de sa  
main, fit flamber une allumette, al-  
luma sa Macédoine et aspira avec  
délice une grosse bouffée de fumée  
qu'elle rejeta bientôt par le nez et la  
bouche avec unec science consommée  
de fumeuse.

..... Ce petit travail en train, elle  
regarda sa belle visiteuse en train  
de se mettre à son aise....

Madame Ixe, lentement, défit sa  
chemisette de baptiste, enleva sa ro-  
be, dégraffa son corset, fit tomber  
son pautalon et se trouva... en che-  
mise.

... Vous comprenez par 45 degrés  
de chaleur au soleil !

Puis elle vint s'asseoir sur le tapis,  
devant le sofa où la courtisane était  
nonchalamment étendue continuant  
à savourer le parfum de sa macédoi-  
ne...

La domestique de céans apporta  
une bouteille de liqueur, deux ver-  
res, de l'eau et de la glace sur un pla-  
teau qu'elle déposa sur le gueridon  
et disparut en fermant les portes der-  
rière elle.

Mme Ixe se leva, alla donner un  
tour de clé à la porte et vint repren-  
dre sa position première au pied de  
la courtisane...

(A suivre). TRIBOULET.

## Histoire de brigands

M. Cohen Boulakia, dans l'*Uni-  
vers Israélite*, nous raconte une  
histoire de brigands qui, certaine-  
ment, n'a pu germer que dans son  
cerveau.

Si l'on en croit ce sémite confrère  
il paraîtrait que S.A. Mohamed bey  
aurait été très irrité contre les ad-  
ministrateurs de la caisse de se-  
cours et de bienfaisance israélite  
parce que ceux-ci n'avaient pas  
assisté à un service d'actions de  
grâces à la grande synagogue à  
l'occasion du rétablissement de son  
père le bey.

Toujours d'après le même con-  
frère le prince Mohamed aurait  
imposé une nouvelle cérémonie !  
C'est à faire pouffer de rire et cer-  
tainement S. A. Mohamed bey n'a  
pu s'arrêter à un fait insignifiant  
auequel M. Boulakia donne plus  
d'importance qu'il n'en a.

Un M. Rebbi Iouda Jarmoun, an-  
cien rabbin-juge au Tribunal rabbi-  
nique, ajoute-t-il aurait prononcé un  
long discours reprochant vivement  
aux administrateurs et au délégué  
du Secrétariat général, qui est un  
juif, d'avoir manqué de respect en-  
vers le Bey en n'assistant pas à la  
dernière bénédiction ; il a soutenu  
que tous leurs actes prouvaient sur-  
abondamment qu'ils n'avaient jamais  
agi en bons israélites, soucieux de  
la dignité et des intérêts du judaïs-  
me. Il leur a reproché leur attitude  
à l'égard des juifs, des indigents  
des veuves des anciens grands rabi-  
bins, des rabbins. « Des administra-  
teurs d'une Communauté israélite se  
serait écrit M. Rebbi Iouda Jarmoun,  
doivent accomplir leurs devoirs reli-  
gieux, être charitables, bienveillants  
et ne pas chercher à échapper aux  
taxes prélevées à l'intérieur des syna-  
gogues publiques. Le fils de S. A. le  
Bey lui aurait déclaré qu'il serait  
heureux de voir les israélites respec-  
ter leurs prescriptions religieuses !!!  
— ça, par exemple, c'est un comble  
de reprocher aux juifs de ne pas  
respecter leurs croyances — Il ne  
voudrait pas savoir que les coreli-  
gionnaires de MM. Boulakia et Jar-  
moun ouvrent leurs magasins et tra-  
vaillent le samedi. Le Bey a droit  
au respect des israélites parce qu'il  
est charitable, bienveillant, clément  
et tolérant.

Il est impossible que toute cette  
histoire soit véridique et nous ga-  
geons fort qu'il importe peu à S.  
A. Mohamed bey que les juifs ou-  
vrent ou laissent fermés leurs ma-  
gasins le samedi, qu'ils prient ou  
ne prient pas le dieu d'Israël ou  
celui de Jacob.

Lors de l'apparition de l'*Echo  
d'Alger* nous annonçâmes que ce  
journal serait bientôt sapé dans sa  
base par l'*Antijuif*.

Immédiatement, fureur de notre  
ancien concitoyen M. Dumergue qui  
protesta de ses bons sentiments vis-  
à-vis de son nouveau confrère.

Ce que nous avions prévu ne s'est  
pas fait longtemps attendre.

L'*Echo* a été houspillé de la belle  
manière par l'*Antijuif*, qualifié de  
vendu, de traître et autres épithètes  
plus charmantes. Voici, au surplus,  
un échantillon découpé dans le jour-  
nal de M. Régis :

« Nous sommes heureux d'annon-  
cer l'arrivée à Alger de notre fidèle  
ami, le caillou Lienne. Ce dernier  
nous a agréablement surpris hier  
soir ; sa présence donne donc, une fois  
de plus, un démenti aux odieuses in-  
sinnuations du traître Voinot et de son  
journal l'*Echo* d'Alger.

« Lienne, contrairement à ce que  
prétendaient ces crétins, n'est pas  
prêt de quitter le parti antijuif pour  
manger au râtelier gouvernemental. »

## Le peuplement français

Le Comité du peuplement fran-  
çais continue, comme le nègre, sans  
jamais se rebuter ni se laisser à  
chercher la solution du peuplement  
assez difficile à trouver par l'élé-  
ment français.

Il propose, aujourd'hui, de rem-  
placer les cinq ou six cents poseurs  
siciliens de la voie de nos chemins  
de fer par des français !

L'idée n'est pas aussi saugrenue  
qu'on se plaisait à le dire devant  
nous. Cela créerait de petites ag-  
glomérations qui égaleraient l'œil  
du voyageur dans les plaines arides.  
Mais du reste l'idée n'est pas nou-  
velle. Il suffit d'aller faire un tour  
sur la ligne de Souk-Ahras-Tébessa  
pour se convaincre que le B.-G. a  
déjà expérimenté le procédé préco-  
nisé par le Comité du peuplement  
français.

Ce que l'on demande coûterait  
deux cent mille francs annuelle-  
ment au budget sans compter la  
dépendance première d'un million à  
douze cent mille francs pour la  
construction des maisonnettes,  
puits, etc., etc.

Ce n'est pas, à notre avis, de ce

côté-là, qu'il faut chercher la so-  
lution du problème assez difficile  
à résoudre.

Le mieux, à notre sens, serait de  
chercher à acquérir des terrains  
au plus bas prix possible autour  
des gares existantes ou dans la  
région et de créer des villages et  
de vendre les lots avec des facilités  
très larges de paiement en dix, quin-  
ze et même vingt cinq annuités avec  
obligation pour l'acheteur de rési-  
der un certain nombre de mois par  
an sur sa propriété sauf certains  
cas à prévoir.

Cela ne vaudrait pas la conces-  
sion gratuite préconisée par nos  
amis Thomson et Etienne mais la  
longue échéance et le paiement  
annuel assez minime pourrait amener  
des cultivateurs à tenter l'aventu-  
re. Le postulant devrait posséder  
un pécule de deux à trois mille  
francs.

Voici, au surplus, la lettre que  
le Comité du peuplement a adres-  
sée à la Commission des chemins  
de fer :

« Monsieur le Député,  
« Le Comité du peuplement fran-  
çais de Tunis a l'honneur d'appeler  
votre attention sur les deux vœux  
suivants qu'il a émis :

« 1. Que la construction des che-  
mins de fer projetés soit concédée par  
lots à des entrepreneurs français qui  
seront obligés d'employer dans les  
travaux d'art et de maçonnerie, des  
ouvriers français. Qu'elle ne soit ja-  
mais confiée à une Compagnie étran-  
gère unique :

« 2. Que des maisonnettes soient  
construites pour le logement des po-  
seurs de la voie et que l'entretien et  
la garde des voies soient confiés à un  
personnel français.

« Ces deux vœux se justifient par  
les raisons suivantes :

« Premier vœu. — Une Compagnie  
financière que le qu'elle soit ne songe  
à retirer de la construction concé-  
dée que le plus grand bénéfice possi-  
ble ; elle ne se préoccupe jamais  
de l'intérêt français, et les bénéfices  
réalisés par la Compagnie sont per-  
dus pour le pays. Il en est tout autre-  
ment si la construction des voies est  
donnée par lots de cinq à vingt ki-  
lomètres aux entrepreneurs français.  
M. de Carnières, président de la Cham-  
bre d'Agriculture, a démontré, dans  
son remarquable discours à la ses-  
sion d'avril de la Conférence Consul-  
tative, que la Tunisie avait intérêt à  
ce que les chemins de fer fussent  
construits par les entrepreneurs fran-  
çais, et la Conférence a émis un vœu  
dans ce sens.

Il en résultera une économie nota-  
ble pour le budget tunisien. On ob-  
tiendra un rabais de 25 à 30 0/0 sur  
les prix prévus dans les projets. Le  
projet du chemin de fer du Kef fait  
ressortir le prix du kilomètre à  
67.000 francs. Or, l'expérience acqui-  
se permet d'affirmer qu'on peut cons-  
truire cette voie à bien meilleur mar-  
ché. M. Leroy-Baulieu, qui a une ex-  
périence personnelle en la matière,  
affirme (voir son ouvrage *La Tunisie  
et l'Algérie*, page 152) qu'on peut  
construire en pays montagneux une  
excellente voie ferrée, à un mètre  
de largeur, moyennant 48 à 52.000  
francs et, en terrain moins mouve-  
menté pour 28 à 32.000 francs le ki-  
lomètre. En Tunisie, où la main-  
d'œuvre des terrassiers fezzanais ou  
italiens est à très bas prix, on peut sû-  
rement ne pas dépasser ces chiffres.

« L'infrastructure coûtera proba-  
blement 6 000 francs le kilomètre.  
prix moyen de revient de nos routes  
empierreées. Quant à la superstruc-  
ture, son prix, qui dépend du cours  
des aciers, oscille entre 30 à 40.000  
francs.

« C'est pourquoi nous vous prions  
de bien vouloir émettre le vœu pré-  
cédent, afin que la Tunisie réserve  
toutes ses ressources disponibles en  
faveur de l'œuvre du peuplement  
français qui est d'une urgence abso-  
lue.

« Deuxième vœu. — « Les voies fer-  
rées sont des instruments de défen-  
se nationale : aussi il serait souve-  
rainement imprudent d'initier les  
indigènes aux travaux de la pose et  
de l'entretien des voies ferrées. En  
cas d'insurrection ou de guerre eu-  
ropéenne, nos voies pourraient être  
détruites plus facilement. Il est in-  
dispensable que ces voies soient gar-  
dées et entretenues uniquement par  
des Français.

« Au point de vue économique, tous  
les ingénieurs de la voie reconnaî-  
sent que le poseur français à 3 francs  
et 3 fr. 25 par jour est préférable au

poseur indigène à 2 fr. 50 et 2 fr. 75.  
C'est que le travail de la voie exige  
une main-d'œuvre intelligente que  
fournissent difficilement les indigènes  
ordinaires. Le seul obstacle qui  
ait empêché jusqu'ici la Cie Bône-  
Guelma de confier l'entretien de sa  
voie à des Français, c'est l'absence  
de logements. Aussi la Compagnie  
avait-elle demandé au Gouverne-  
ment Tunisien l'autorisation de cons-  
truire cinquante maisonnettes sur  
son réseau à voie étroite : malheu-  
reusement le Gouvernement Tuni-  
sien a refusé par raison d'économie  
et n'a permis que la construction de  
dix maisons.

« Au point de vue du peuplement  
français, cette mesure est encore plus  
urgente. La population rurale fran-  
çaise de la Régence était à peine de  
2056 personnes au dernier recense-  
ment, et pourtant nos compatriotes  
y possèdent déjà 500.000 hectares de  
terre qu'ils ne cultivent pas eux-mêmes.  
Quelques-uns d'entre eux ont  
déjà aboli leurs immenses domaines,  
un plus grand nombre le fera dans  
un avenir prochain. Il est essentiel  
que ce travail de défrichage se fasse  
en faveur de nos paysans ; jus-  
qu'à ce jour la plupart des proprié-  
taires français qui ont morcelé ont  
été établis des colons siciliens comme en-  
zeillistes, fermiers ou métayers, par-  
ce qu'ils ne trouvaient pas sur place  
des paysans français. Le Comité du  
peuplement a reçu des paysans de  
France de nombreuses demandes  
de maîtres-valets, fermiers ou mé-  
tayers, mais aucun propriétaire ne  
veut prendre la responsabilité de  
faire venir de France un homme qu'il  
ne connaît pas, qu'il n'a jamais vu,  
alors qu'il trouve sur place des Ita-  
liens sur le compte desquels il peut  
être renseigné. Cette situation ne  
changera que le jour où le Gouver-  
nement Tunisien aura établi plu-  
sieurs centaines de paysans français  
comme cantonniers sur les routes ou  
les chemins de fer. La plupart d'en-  
tre eux feront venir des parents, des  
amis, et le courant de l'émigration  
rurale française sera amorcé au pro-  
fit de notre influence.

« Le Gouvernement Tunisien vient  
de mettre en vente 250 lots de co-  
lonisation ; il se propose d'en offrir  
d'autres. Il est indispensable qu'un  
grand nombre de ces lots soient ac-  
quis par des cultivateurs de profes-  
sion. Si l'on confie l'entretien des  
voies ferrées aux Français il y aura  
parmi eux, parmi les parents ou leurs  
amis, de nombreux acquéreurs. Nous  
avons constaté bien souvent que de  
petits villages de France avaient  
fourni plusieurs sujets à la Tunisie.  
Une fois la première famille établie  
dans le pays il est très rare que  
d'autres personnes du même village  
ne se décident pas à la suivre. C'est  
qu'une petite commune du Tarn-et-  
Garonne a fourni quatre familles et  
qu'un petit village de Savoie qui  
compte à peine 650 habitants a en-  
voyé en Tunisie sept chefs de fami-  
le. Il faut à tout prix faire venir de  
France les premières familles de  
cultivateurs si l'on veut créer ici un  
courant d'émigration rurale fran-  
çaise. En confiant la garde et l'entre-  
tien des voies ferrées à nos compa-  
triotes, on obtiendra sûrement ce ré-  
sultat.

« L'équipe des poseurs de la voie,  
qui comprend un chef d'équipe, qua-  
tre poseurs et un garde ligne (il y a  
une équipe tous les six kilomètres  
sur la voie large et tous les 10 kilo-  
mètres sur la voie étroite), pourrait  
être installée dans un endroit favo-  
rable, à côté ou à proximité de la sta-  
tion de préférence. La Direction des  
Travaux publics y établirait à son  
tour deux cantonniers français pour  
l'entretien des routes avoisinant la  
station. La Direction de l'Agriculture  
se procurerait dans les environs des  
terres disponibles pour y créer quel-  
ques lots de petite colonisation. La  
poste-école, l'église y seraient cons-  
truites et chaque équipe pourrait de-  
venir ainsi le noyau d'un futur cen-  
tre français.

« Ainsi nous vous prions instam-  
ment de bien vouloir émettre le vœu  
précédent ;

« Que dans tous les chemins de  
fer projetés des maisonnettes soient  
construites pour le logement des po-  
seurs de la voie, et que l'entretien et  
la garde des voies soient confiés à  
un personnel français. »

« Veuillez agréer, etc. »

Nous espérons que le parlement  
voudra bien émettre un vœu pour  
qu'à l'avenir l'entretien et la garde  
des voies ferrées tunisiennes soient  
confiés à un personnel français.

*Je voulais allonger les oreilles d'un  
petit Monsieur que je ne connais  
malheureusement que très peu de*

vue pour lui apprendre à dire la vé-  
rité : un confrère et ami m'en a  
dissuadé !

« A quoi bon, m'a-t-il dit, laissez  
ce roquet aboyer à son aise à vos  
chausses, qu'est-ce que cela peut  
vous faire ? »

Il avait raison : le chien n'en vaut  
pas la chandelle. Em. L.

## L'INDEMNITÉ DES OFFICIERS

Au cours de la discussion du bud-  
get de la guerre, le 25 janvier der-  
nier, le ministre de la guerre prit de-  
vant la Chambre l'engagement de  
mettre à l'étude la question, pen-  
dant depuis plus de vingt ans, des in-  
dennités à accorder aux officiers qui  
tiennent garnison dans plusieurs pla-  
ces et forts de l'Est, des Alpes et de  
la Corse « où les conditions de la vie  
sont à la fois matériellement et mo-  
ralement plus pénibles que dans cer-  
taines villes de l'intérieur, pourvues  
pendant de ces indemnités. »

Le général André a mis aussitôt à  
l'étude cette importante question et  
il a trouvé une solution qui semble  
devoir être très bien accueillie par  
les officiers intéressés.

Voici, en effet, comment le mini-  
stre de la guerre s'exprime dans le  
rapport qu'il vient d'adresser au pré-  
sident de la République :

Les différentes commissions mili-  
taires chargées successivement de  
l'examen de la question avaient tou-  
tes proposé à mes prédécesseurs de  
demander au Parlement un supplé-  
ment de crédits s'élevant à plus d'un  
million de francs. Il m'a paru que le  
but désiré devait être atteint non par  
une augmentation des charges, déjà  
lourdes pour le pays, du budget de  
la guerre, mais par une répartition  
plus équitable des ressources mises  
à la disposition de mon département.

J'ai fait, en conséquence, une ré-  
vision des tarifs et des taux d'alloca-  
tion actuellement en vigueur et j'ai  
reconnu la possibilité d'y introduire  
des modifications permettant de réa-  
liser de notables économies.

Les modifications ont été appor-  
tées dans les tarifs des sept indem-  
nités actuelles : indemnité de rési-  
dence Algérie et en Tunisie, indem-  
nité pour cherté de vivres (régions  
sahariennes), indemnité de résiden-  
ce dans Paris, indemnité de rassem-  
blement, etc.

Allocations supprimées

En plus, le ministre supprime un  
certain nombre d'allocations extra-  
ordinaires de sucre, de café et de li-  
quides aux troupes d'Algérie et de  
Tunisie.

Ces diverses mesures produisent  
des ressources suffisantes et permet-  
tent au ministre d'accorder des in-  
dennités de rassemblement aux offi-  
ciers des places qui en sont actuelle-  
ment dépourvus.

Les places dont les officiers rece-  
vront une indemnité sont les suivantes :

Verdun, Toul, Epinal, Nancy, Lu-  
néville, Saint-Mihiel, Sampigny, Lé-  
rouville, Commercy, Bruyères, Saint-  
Nicolas-du-Port, Embrun, Albertvil-  
le, Ile Sainte-Marguerite, la Corse et  
les forts des 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> régions. En  
outre, les indemnités existant à Bel-  
fort Héricourt, aux forts de Giroma-  
gny et du Ballon de Servance se-  
raient augmentées.

Il en serait de même de certaines  
places du sud de l'Algérie et de la  
région saharienne où l'indemnité ac-  
tuelle pour cherté de vivres est re-  
connue insuffisante.

Enfin un certain nombre de places  
du sud de la Tunisie seraient mises  
à ce point de vue sur le même pied  
que celle de la région correspondan-  
te de l'Algérie.

En ce qui concerne certaines caté-  
gories d'hommes de troupes, les taux  
d'indemnité seraient également aug-  
mentés et enfin il deviendrait possi-  
ble d'accorder aux sous-officiers et  
hommes de troupes rengagés ou com-  
missionnés mariés, qui changent de  
garnison, le transport gratuit de leurs  
bagages et une indemnité fixe de  
déplacement analogue à celle que re-  
çoivent les officiers.

Ajoutons que la réforme du mini-  
stre de la guerre bénéficiera à envi-  
ron 85 bataillons d'infanterie, 7 ba-  
taillons de chasseurs, 12 régiments  
de cavalerie, 80 bataillons d'artille-  
rie et 10 compagnies du génie.

La solde des officiers résidant dans ces garnisons se trouvera relevée par an de 360 francs pour les officiers supérieurs, et de 270 francs pour les officiers subalternes.

Enfin, sur tout le territoire, les sous-officiers rengagés mariés, appelés à changer de garnison, recevront enfin l'indemnité de déplacement qu'ils souhaitaient depuis si longtemps.

Répetons que ces résultats sont obtenus sans qu'il en coûte un sou au budget et simplement grâce à une meilleure répartition des crédits mis à la disposition du ministre de la guerre. Les nouvelles indemnités de résidence seront accordées à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

Si l'on veut fumer d'excellentes cigarettes, les *Macédoine* et les *Diana* n'ont pas leurs rivales.

Qu'on se le dise.

## ACTUALITE

### LAMALARIA

La malaria, — le mauvais air, — qui sévit depuis quelques semaines en Italie, n'est pas une maladie, particulière à la péninsule italienne : elle fait des siennes aussi en Espagne, et désolé le sud de la France, l'Algérie, la Tunisie et l'Indo-Chine.

Donc, elle doit nous intéresser.

La malaria existe depuis la haute antiquité, mais c'est surtout en Italie qu'elle a fait son séjour de prédilection.

Ce qui le prouve, c'est le Temple à la Fièvre, qui fut jadis élevé à Rome, et dont nous ont parlé Horace et Ovide.

Elle était cependant moins répandue qu'à notre époque. Les nombreuses villas, qui couvraient la « Campagna romana », les opulentes cités étrusques de la Maremma Toscane, les villes qui occupaient les Marais Pontins démontrent que, la fièvre ne sévissait pas ; du moins les cas en étaient ils fort rares.

A l'heure actuelle, la fièvre sévit surtout dans l'espace compris entre Pise et le Cap Misène. Après Salerne, la fièvre reprend, et Métapont, Sybaris, Cotrone, sont des lieux pestilentiels.

La malaria, — et tout le monde est d'accord, — est le résultat de l'abandon des cultures agraires.

Mais de quelle façon cette maladie était-elle engendrée, comment se transmettait-elle ? On l'ignorait.

Longtemps, très longtemps même, le principe de la malaria fut cherché. Il n'y a que quelques années seulement qu'on l'a découvert.

Laveran en Algérie, Marchiafava Celi et Gagli à Rome, firent de judicieuses observations qui démontrèrent, dans le sang des fiévreux, la présence d'un parasite s'attaquant aux globules rouges.

Restait à savoir comment ce parasite était transmis.

Le docteur Rose, résidant aux Indes, démontra expérimentalement que la piqure des cousins, genre *Culex*, amenait la malaria chez les oiseaux.

Le docteur Grassi, de Rome, profitant de ses observations, eut le mérite de la découverte réelle.

Dans les endroits malariques il observa que les cousins n'étaient pas de la même espèce que ceux des endroits non malariques et que, par conséquent, les études devaient porter sur deux espèces de *Culex*, surtout sur les anophèles.

Il arriva, après quelques années d'études, à démontrer que la malaria était transmise à l'homme par *Anopheles clariger*, rarement par *Anopheles bifurcatus*.

Le mal est donc connu, reste à trouver son remède...

Le docteur Grassi a réussi, jusqu'à présent, au moyen de voiles métalliques à préserver les habitants des contrées contaminées.

Mais cela ne suffit pas.

Il y a tout lieu de croire que prochainement on arrivera à découvrir le vaccin de la fièvre dont l'inoculation pourra rendre l'homme réfractaire à cette maladie.

C'est un labeur de persévérance que les gouvernements et les communes doivent encourager de leurs deniers.

Et l'on verra alors la Campagne romaine les Marais Pontins, la Maremma Toscane et les endroits pestilentiels du Sud de la France, de l'Algérie, de la Tunisie et de l'Indo-Chine, rendus florissants sous la main bienfaisante de la science et de l'agriculture.

## INFORMATIONS

Jules Guérin vient de sortir de Clairveaux après deux ans passés dans cet enfer.

La manœuvre de Max Régis pour débarrasser Alger de la présence du préfet Lutaud a réussi au gré de ses desirs.

Le gouvernement croyant à la sincérité du départ du maire d'Alger pour une période assez longue pourvu le préfet d'Alger de l'importante préfecture des Bouches-du-Rhône.

Il est probable, aujourd'hui, que Max Régis rentrera à Alger dès que le décret convoquant les électeurs à compléter le Conseil Municipal de cette ville aura paru au *Journal Officiel*.

## Chronique locale et régionale

Nous souhaitons une cordiale bienvenue à M. Mazoyer, le nouveau directeur général de l'Office postal tunisien, qui arrive ce matin à Tunis.

Les nouvelles machines américaines qui se rouillaient dans les voies de garage du dépôt de Dubosville viennent enfin d'être mises en circulation sur le réseau du B.-G.

Elles étaient prêtes depuis plusieurs mois sauf qu'il y manquait certaines pièces indispensables pour pouvoir circuler sans crainte de rester en panne.

Il a fallu neuf mois pour les faire venir.

### BRODEUSE

donne des leçons chez elle et à domicile. Rue Chaker, 11, au premier  
Prix modérés

L'ABSINTHE OXYGÉNÉE CUSENIER est la plus grande découverte pour l'estomac des consommateurs d'absinthe soucieux de leur santé

Dr Ph. Bernard.

## Spectacles et Concerts

### CASINO D'HAMMAM-EL-LIF

Direction : A. Curel  
Aujourd'hui vendredi 19 juillet 1901 à huit heures et demie du soir  
*Les P'tites Michu*  
opérette en 3 actes de Messager

### RADÈS-PLAGE

Tous les soirs, grand concert, attractions et pochades ; dimanches et jours de fête, matinée ; tous les jours à cinq heures, apéritif concert.

Restaurant de premier ordre et consommations de choix. Bière de la Loire.

### Casino-Théâtre de la Plage

#### La Goulette

Tous les soirs opéra et opéra-comique  
RESTAURANT DE 1<sup>er</sup> ORDRE  
Consommations de choix  
Dernier train La Goulette à Tunis :  
11 h. 30

### CASINO DES FAMILLES

#### DE LA GOULETTE

Actuellement, continuation des concerts classiques par l'orchestre des dames viennoises.

M. LORENZI a l'honneur d'informer sa clientèle qu'il vient de transférer son Atelier de peinture et décoration 4, rue de Portugal prolongée (près l'avenue de Carthage).

# Absinthe OXYGÉNÉE Cusenier

PREMIERE MARQUE DU MONDE

Propriété exclusive et invention de la Grande Distillerie E. CUSENIER Fils aîné et Cie  
PARIS, ORNANS, MARSEILLE, BRUXELLES ETC.

### SAINT-GERMAIN-LES-BAINS

A VENDRE  
DIVERS LOTS DE TERRAIN  
Bordant la mer entre Radès et Hammam-Lif  
Situation exceptionnelle. Très jolie Plage. S'adresser à M. LEVISSÉ, 22, avenue de France.

Le plus puissant des médicaments connus à ce jour contre l'Anémie est le Fer physiologique.

(Provenant du sang animal, ce fer est soluble, se digère, s'assimile totalement et ne constipe pas.)

Préparateur : CH. MALACKOWSKI, Pharmacien  
4, rue d'Allemagne — TUNIS

Laboratoire spécial des médicaments granulés et rigoureusement titrés : Glycérophosphates, Kola, etc.

### Grande Clinique Ophtalmique de la Régence

Maison de santé, pour les Maladies des yeux, du Dr CUENOD, rue Zarkoun, n° 1. — Tous les matins, de huit heures à midi, consultations et opérations. Consultations particulières, l'après-midi, de trois heures à cinq heures, sauf les jeudis et dimanches. — Traitement des yeux louches et choix de lunettes, unis et vendredis.

### Sachets Antiépidémiques

CH. MALACHOWSKI

TUNIS-4, rue d'Allemagne, 4 — TUNIS

### EN VENTE

à l'Imprimerie J. Picard et C<sup>ie</sup>, à Tunis, rue Al-Djazira.

### Memento Arabe Français

ouvrage très utile à l'usage des personnes même ne sachant pas lire l'Arabe.

PRIX : 5 fr. relié.

### "L'INDICATEUR TUNISIEN"

ÉDITION DE 1901

Un fort volume relié, de plus de 1.200 p. En vente chez tous les libraires. Envoi franco contre mandat-poste de 10 fr. 75 adressé à la Direction 9, Rue Es-Sadikia TUNIS

### Demandez dans tous les Établissements

### l'absinthe BERGER

la plus répandue et la meilleure entre toutes.

Agents généraux et dépositaires pour la Tunisie, MM. FION Frères, 15, rue de Besançon, Tunis.

### ENTREPOT BIÈRE PHENIX

Expéditions à l'intérieur

en fûts, en bouteilles et bocks  
Rue d'Angleterre, 2 — TUNIS

### F. MACHERET

Dépositaire

### Laboratoire d'Analyses Métallurgiques

### ALFRED ANCELIN

Ingénieur-Chimiste

Mise en valeur de gisements. — Exploitations. — Rapports. — Devis. Installation d'atelier de broyage et d'enrichissement.

11, Rue, d'Espagne TUNIS

### HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes, microbielles cicatrisantes qu'on voit au Coaltar Saponné Le Beuf son admission dans les hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions, lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie des croûtes qu'il débarrasse des pellicules, etc. Le flacon 2 francs, les 6 flacons 10 francs, dans toutes les pharmacies.

Se défier des contrefaçons

Dépôt : Pharmacie NEF

### MONTS DE PIÉTÉ TUNISIENS

Autorisés par décrets beylicaux des 13 Août 1879 et 15 Juin 1881

BUREAUX : 12, Rue de Hollande

### RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte

22, rue de Russie, 22

Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.

Plans, Projets, affaires à forfait

## AVIS IMPORTANT

En réponse à l'avis ci-dessous :

A VENDRE

### MAISON AVEC JARDIN

dans beau quartier d'avenir le mieux situé et le plus salubre de Tunis S'adresser au bureau du journal

inséré dans plusieurs numéros de la *Dépêche Tunisienne* et concernant l'immeuble Gaudibert, boulevard Benat n° 21. Madame V<sup>e</sup> Gaudibert informe le public que M. Ropert, son gendre, n'a aucune qualité pour vendre le dit immeuble dont elle possède les trois quarts.

Une instance est du reste suivie devant le tribunal civil de Tunis pour faire vendre sur licitation la dite maison.

Tout acheteur qui traiterait avec M. Ropert s'exposerait à des déboires.

Tunis le 4 décembre 1900

V<sup>e</sup> H. GAUDIBERT.



## OMEGA

Montre de Précision  
OR, ARGENT, ACIER, NICKEL  
Paris 1889

Hors concours Membre du Jury  
Genève 1896  
Médaille d'Or

Bruxelles 1897  
GRAND PRIX

Grand Assortiment de bijouterie joaillerie, bijoux, arabes, Décorations et insignes français et étrangers. Choix complet d'Orfèvrerie "Boullenger".

D. LADISLAS, Horloger-Bijoutier

4, Avenue de France — TUNIS

### DATTES A. BONNENFANT

Expéditions en colis-postaux franco à domicile en France, 3 k. 5 fr. ; 5 k. 7 fr. 50 — Bureaux des commandes : Avenue de France, 10, Librairie Démofly. — Par correspondance : Bonnenfant, Tunis.

### MODES ET CONFECTIONS

Rue Chaker, 11

COSTUMES POUR DAMES

à raison de 12 à 15 francs de façon TRAVAIL SOIGNE

### DEMANDEZ PARTOUT

### L'Amer et le Fernet LICARI

Récompenses à plusieurs Expositions Médaille d'Or, Concours d'Alimentation et d'Hygiène, avec félicitations du Jury : Paris 1900.

Médaille d'Or, Exposition Universelle : Paris 1900.

## TUNIS-HOTEL

12, rue d'Italie, 12

Em. GRAUD, propriétaire  
GRAND RESTAURANT DE 1<sup>er</sup> ORDRE

Service à la carte et à prix fixe

Salons pour Familles

Spécialité de Conserve de Gibiers et de Fruits

MÉDAILLE OR ET ARGENT

## PALUDINE

élixir toni fébrifuge

A BASE D'EXTRACTUM ANIMALIS

Souveraine contre les fièvres paludéennes périodiques, la cachexie des fièvres intermittentes chroniques, les fièvres graves, typhus, les névralgies, etc. Remplace la quinine sans en avoir les inconvénients.

Doses : Une grande cuillerée matin et soir. Pour les enfants, demi-dose.

Dépôt : Pharmacie Malackowski, Tunis

### HORS CONCOURS

Exposition Universelle PARIS 1900

### POUDRE DE RIZ

ADHÉRENTE — PARFUM ÉQUIS — INVISIBLE

### LA MADONE

Vente en Gros : HUBERT, Parfumeur, Bordeaux

et 26, Rue d'Enghien, PARIS

DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PARFUMERIES

Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. Avicé à Tunis.

Imprimerie Spéciale de la PETITE TUNISIE

10, Rue de Souk-Ahras

Le gérant : EM. LACROIX

Ce journal est exécuté par des ouvriers syndiqués

### ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE

### DENTIFRICES

des RR. PP.

## BÉNÉDICTINS

de SOULAC

A. SEGUIN, BORDEAUX

MEMBRE du JURY, HORS CONCOURS

Exposition Universelle Paris 1900



MODÈLE du FLACON

Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. Avicé à Tunis, place du Tribunal 10A

### RESTAURANT A LA CARTE

Déjeuners à 2 fr. 50. — Diners à 3 fr.

M. GUICHARD recommande au public sa cuisine très soignée et sa cave de 1<sup>er</sup> ordre

SPECIALITÉ DES PLATS DU JOUR

### TOUS LES JOURS CONCERT INSTRUMENTAL

# G<sup>DE</sup> BRASSERIE MAXÉVILLE

TUNIS — Rue Amilcar et Rue Hannon — TUNIS

LE SOIR, THÉÂTRE DU VRAI GUIGNOL LYONNAIS

### BIÈRE GRANDE MAXÉVILLE

Hors concours Exposition Universelle 1900

Président du Jury

EXPÉDITIONS A L'INTÉRIEUR

EN FUTS, BOUTEILLES & BOCKS

## MAISON DESPÉROUX

FONDÉE EN 1838

à El-Afrane (banlieue de Tunis, derrière du Djebel Carrouba)  
FOURS A FEU CONTINU  
Chaux hydraulique, Chaux en pierre  
PLATRE

— « Pierre à bâtir et Pierre de taille » —

**BRIQUETERIE DE PREMIER ORDRE**  
Briques plates et creuses. Pavés et dalles

Pour les commandes s'adresser 12 Avenue de Carthage, et à son usines à El-Afrane, banlieue de Tunis.

## MAISON DE DÉCORS

### FABRIQUE SPÉCIALE D'ENSEIGNES

Dorure sous verre — Entreprise de peinture

LORENZI, 16, RUE ES-SADIKIA

## Banque de Tunisie

Société Anonyme — Capital 8.000.000 de francs  
Siège Social à Tunis

### OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Encaissements et recouvrements. Avances sur prêts, sur marchandises et sur hypothèques immobilières ou maritimes. Dépôt à vue et à échéance fixe. Garde de titres. Paiement et escompte de coupons. Reports. Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays. Souscriptions — Emissions.

## G<sup>DE</sup> Brasserie Tourtel

A BIJOUVILLE (BIZERTE)

CLÉMENT B., PROPRIÉTAIRE

REPAS A PRIX FIXE ET A LA CARTE  
Cuisine soignée — Service irréprochable

Consommations des premières marques

## Aux Armes de Saint-Etienne

23, rue Al-Djazira — TUNIS  
Veuve C. BOURY

Armes de chasse et de tir. Articles de chasse  
BICYCLETTES des premières fabrications françaises  
Appareils de pesage de tous systèmes  
Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balances  
DÉPÔT DE POUDRES DE MINES et de CHASSE

## Crédit Foncier et Agricole d'Algérie

Société anonyme. Capital : 30 millions

Succursale de Tunis : 8, rue Es-Sadikia  
Agences à Sousse et Bizerte

Escompte, recouvrements, ordre de Bourse, avances sur titres, encaissement des coupons, chèques et lettres de crédit.

Dépôts à vue et à échéance fixe : à vue, 2%, 6 - mois, 2 1/2 - un an, 3.

### LOCATION DE COFFRES-FORTS

## DOMAINE DE POTINVILLE

P. POTIN, propriétaire

## CHAUX HYDRAULIQUE et Ciments

VENTE AU DETAIL : Avenue de Carthage

## Comptoir National d'Escompte de Paris

Société anonyme au capital de 150 millions de fr. entièrement versés

AGENCE DE TUNIS

M. Victor Richard, Directeur

Sous-Agences à SOUSSE et AÏFAK. Bureau à GABÈS

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôts de titres, souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour comptes, etc.

### DÉPÔTS A VUE ET A ÉCHÉANCES FIXES

A vue, 2% - de 6 mois à 1 an 2 1/2 - de 1 an jusqu'à 18 mois 3% - de 18 mois jusqu'à 2 ans 3 1/2 - de 2 ans au delà 4%.

### LOCATION DE COFFRES-FORTS

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc., etc.

Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le risque du vol et d'incendie.

Location de compartiments à partir de Cinq Francs par mois

## Maison Paonessa, Artificier

22, Avenue de la Marine, TUNIS

### FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES

Entreprise générale de fêtes publiques et privées  
Vente et location d'illuminations et de décorations  
Drapeaux et tentures de toutes nationalités  
Ballons, Lanternes vénitienes, Verres de toutes couleurs,  
Pains de stéarine, etc., etc.

### PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

## M. LOUIS FOUBERT

Courtier maritime et Commercial

TUNIS — 14, Rue Es-Sadikia, 14 — TUNIS

CAMIONNAGE — FORMALITÉ EN DOUANE

Expéditions pour tous pays par grande et petite vitesse

Service spécial de Déménagements

CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

MAGASINS DE DÉPÔTS

## COMPAGNIE ALGÉRIENNE

Société Anonyme ; Capital 15.000.000 entièrement versés

Comptoir de Tunis, Avenue de France

Escomptes, Recouvrements, Avances sur titres et marchandises.

Chèques et lettres de crédit sur tout pays

Encaissements de coupons. Ventes et achats sur garde titres

Intérêt bonifié aux déposants de fonds 2 0/0. Bons de caisse.

Bons 3 ans et 2 ans, 3 0/0. Bons à 1 an et 4 ans 3 et demi 0/0.

Bons à 4 ans 5 0/0.

## MM. A. Guerriera et S. Messa fils

Agents généraux de la Société française des plâtrières Char et Cie, dépositaires de la chaux éminemment hydraulique de Bou Kornine, représentants de ciments PELLOUX Père et Fils et Cie de Grenoble.

BUREAUX ET ENTREPÔTS : 10, RUE DE GRÈCE

## DROGUERIE, PRODUITS CHIMIQUES

Peintures et Fournitures pour Machines

MAISON FONDÉE EN 1890

Louis GORSSE, 14, Avenue de Carthage — TUNIS

## VINS ET EAUX-DE-VIE DU DOMAINE DE POTINVILLE

M<sup>ME</sup> HOLMIÈRE

23, Rue d'Italie, TUNIS

LIQUEURS DE MARQUE LIVRAISON A DOMICILE

## BOIS DE CHAUFFAGE

Charbon de bois, houille et briquettes

B. RICHARD, A. MILITTE  
SUCCESSION

Bureaux : Place de la Gare Française. — Magasins : rue du Maroc, ancien Fondouk au Charbon.

TUNIS

## Pasteurisation des Vins

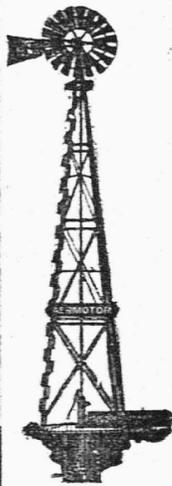
APPAREIL BOURDIL

de Narbonne

HORS CONCOURS

S'adresser à M. Fernand ARNAUD

Consignataire, rue de Strasbourg



"L'ARMOTOR"

EN ACIER GALVANISÉ, A RÉGLAGE AUTOMATIQUE

Agent Général : P. LECLERCQ

11, Rue-Es-Sadikia — Tunis

## Société anonyme d'explosifs et de produits chimiques

A PARIS

USINE A SAINT-MARTIN-DE-CRAU

(Bouches-du-Rhône)

USINE VILLAFRANCAINLUNIGARIA

(Italie)

### DÉPÔT A TUNIS

L'agent de la Société à Tunis a l'honneur de porter à la connaissance des clients de sa Maison et autres personnes que cela pourrait intéresser qu'un dépôt de tous les produits fabriqués par les usines de la Société est ouvert dès ce jour, provisoirement, 11, rue Sadikia. La fabrication supérieure et les dosages régulièrement titrés et indiqués sur facture réserveront certainement à ces explosifs la faveur dont ils jouissent déjà, tant en France qu'en Algérie.

Prière de nous réclamer tarifs et brochures et de nous adresser les commandes pour l'intérieur avant le 12 de chaque mois.

11, rue Es-Sadikia, maison Paturaud

## GLACE HYGIÉNIQUE ALGÉRIENNE

Succursale de Tunis : dépôt, rue Malta, Srira

Bureaux : 17, Rue du Portugal

R. MARTIN

Livraisons en ville à domicile

EXPÉDITIONS A L'INTÉRIEUR — PRIX MODÉRÉS

La maison ayant supprimé les intermédiaires, prière d'adresser directement les commandes à l'adresse ci-dessus.

Demandez partout

LE KINA-BELLO

ABSINTHE ET AMER CONILH

BELLOT, Distillateur à Tunis

Dépôt général des eaux minérales de VICHY

des liqueurs fines de la maison LAVAINÉ & C<sup>ie</sup> et du Champagne MONTEBELLO

## PHARMACIE LYONNAISE

TUNIS — 12, rue d'Italie, 12 — TUNIS

ROSSÉ-BRESSAND, pharmacien

## VIN TONIQUE DES SUFFÈTES

a la Kola, Coca, Phosphate de Chaux

DRAGÉES ANTI-ANÉMIQUES et ANTI-SEPTIQUES

DES SUFFÈTES

Ces deux produits, préparés avec les soins les plus minutieux, présentés au public, après plusieurs années d'expérience et d'études, sont devenus le traitement par excellence de toutes les personnes affaiblies par les chaux, Coloplénième, d'emploi certain, pour brûlures et plaies excès, inflammations de la bouche.

Eaux minérales purgatives, gris et détail

Lotion végétale pour la conservation de la chevelure

Expédition de tous produits pharmaceutiques à l'intérieur de la Régence par retour de courrier.

## GRANDE BOULANGERIE ET PATISSERIE

ANGLAISE ET VIENNOISE

TUNIS. — 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris 8, — TUNIS

MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie

Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois pain de seigle. Pain pour sandwiches, noir et blanc

Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café

Pâtisserie de premier ordre

Vins fins et liqueurs de premier choix; petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et bals

Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glutinaria

SAINT-LOUIS de Marseille.

ON PORTE A DOMICILE

## GRANDE BRASSERIE GEORGES

Tenue par B. Mertillo

TUNIS — AVENUE DE LA MARINE — TUNIS

\* SALONS RÉSERVES — BILLARD \*

CONSOMMATIONS DE 1<sup>ER</sup> CHOIX — LIQUEURS DE MARQUE

GLACES ET SORBETS

## EAUX MINÉRALES NATURELLES FROIDES

D'AIN-GARCI

Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique

SOURCE RÉGENCE

Tres peu gazeuse

SOURCE PASTEUR

Gazeuse

Dépôts à Tunis :

chez les principaux Pharmaciens, Droguistes, Epiciers et Marchands d'eaux minérales

Adresser les commandes à M. l'Administrateur de la Société anonyme des Eaux minérales naturelles d'Ain-Garci, 25, avenue de Paris Tunis, en spécifiant si c'est la source Régence ou la source Pasteur que l'on désire.

## Hôtel-Restaurant des Négociants

9, rue Amilcar — TUNIS

PENSION BOURGEOISE — REPAS DEPUIS 1 fr. 50

Appartements confortables à louer pour familles. Chambres et salons meublés. Pièces irréprochables. Service soigné  
S'adresser à M. JACOTET, propriétaire

## MAISON MODÈLE

Avenue de France et rue de Bone, Tunis  
Succursale à Bizerte

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE

POUR HOMMES ET ENFANTS

Atelier spécial pour le COSTUME TAILLEUR DAMES  
Coupeurs des Premières Maisons de Paris

Chemiserie-Bonneterie

DÉPÔT DES USINES TORRILHON\* et C<sup>ie</sup>

DE CLERMONT-FERRAND

Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour liquides, gaz, arrosage. Chaudières pour toutes industries, vêtements imperméables. Le touriste pour bicyclette (breveté s. g. d. g.). Accessoires, équipant avantageusement le pneumatique.  
S'adresser MAISON MODÈLE, 7, Avenue de France, Tunis

Ateliers de Charpente et Menuiserie

## PAUL ROSARD

Rues de Vesoul et de Naples prolongée, TUNIS

Charpente et Hangars économiques. — Chalets et Menuiserie

## C<sup>ie</sup> Franco-Tunisienne de Navigation

Siège social, 7, rue de la République, Marseille

Agence de Tunis

Services réguliers entre Marseille et la Tunisie

Le vapeur *Ville-de-Bizerte*, Capitaine Rilba, attendu de Marseille le 11 juillet 1901 repartira pour Sousse, Monastir, Mehdia et Sfax le 11 juillet 1901.

Prix des Passages pour Sousse : Première 10 fr. avec nourriture ; Pont 4 fr. sans nourriture.

Pour fret, passages et renseignements s'adresser à l'agence de la Compagnie, chez MM. CALO et SMADJA, 9, rue Es Sadikia, Tunis

## C<sup>ie</sup> DE NAVIGATION MIXTE

C<sup>ie</sup> 101 ACHE - paque-bots-poste français -- Agence de Tunis

Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie et la Tripolitaine et le Maroc. Transports de passagers, de marchandises et de voyageurs.

ARRIVÉE DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 5 heures du matin.

— DE BONE, tous les vendredis, à 7 h. du matin.

— DE LA CÔTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdia, Monastir, Sousse), tous les samedis à 9 h. 30 s.

— DE PALERME, tous les dimanches, à 7 heures du matin.

— A MARSEILLE, tous les mercredis, à 7 h. du matin.

— A MARSEILLE, tous les mercredis, à 8 h. du matin.

DÉPART DE MARSEILLE POUR TUNIS, tous les mercredis, à 4 h. s.

— POUR LA CÔTE TUNISIENNE et Tripoli, tous les mardis, à 6 h. du soir.

— DE TUNIS POUR PALERME, tous les vendredis, à 4 h. 30 s.

— DE TUNIS POUR BONE, tous les dimanches, à midi.

— DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis, à 4 h. s.

— DE TUNIS POUR LA CÔTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Mehdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis, à 5 heures du soir.

Service régulier hebdomadaire de Tunis, la côte tunisienne et Tripoli, via Marseille, sur Nice, Gènes, Livourne et Naples.

La Cie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bord-aux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, la Belgique, la Hollande, la Grande Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle Calédonie et de tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.

Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.

L'Agent principal, J.-B. PÉDELUPÉ

## TERMINUS-BUFFET-HOTEL

GARE FRANÇAISE

la meilleure situation de Tunis

CHAMBRES DES PLUS CONFORTABLES

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Usine du Bou-Kornine

Hamam-Lif

A. BELLINO

## CHAUX

éminemment hydraulique

Vente au détail

10, rue de Grèce, Tunis